
Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le mercredi 09 mai 2018, à 19 heures 00.

Étaient présents : MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint- Alfred;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;
Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Était absent : Aucun (e)

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Étaient aussi présents : Renal Roy, directeur général par intérim.
François Roberge, coordonnateur à l'environnement.
Geneviève Turgeon, coordonnatrice en aménagement du territoire.
Guy Poulin, coordonnateur en sécurité incendie.
Jeannine Jacques, adjointe de direction.

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Luc Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

6331-18 SUR PROPOSITION DE madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'ordre du jour qui suit :

1. **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE :**
 - 3.1 Séance régulière du mercredi 14 mars 2018
 - 3.2 Séance régulière du mercredi 11 avril 2018
4. **ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1 Listes des comptes à payer
 - 4.2 État financier de la MRC 2017 Karine Béland
 - 4.3 Offre de service – Grant-Thornton Karine Béland
 - 4.4 Destination Beauce - État financiers 2017 (Josianne Simard)
 - 4.5 Transp. Adapté + Transp. Collectif de BCE – État financier (Ghislaine Doyon)
5. **RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Poste de Coordonnateur des cours d'eau, de l'inspection régionale et des programmes de rénovation.
 - 5.2 Poste d'inspecteur en environnement
 - 5.3 Impact R.H. – Situation actuelle
6. **ENVIRONNEMENT (FRANÇOIS ROBERGE)**
 - 6.1 Dossier Saint-Odilon – art.25.1
7. **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (GENEVIÈVE TURGEON)**
 - 7.1 Avis de conformité – Saint-Joseph-de-Beauce - Règlement 627-9-18-1
 - 7.2 Suivi – Aire de repos
 - 7.3 Signature de règlement - Information
 - 7.4 Suivi du Congrès des Aménagistes AARQ
 - 7.4.1 LPTAA - Fin du Moratoire - art.59
 - 7.4.2 Délimitation des TIAM (territoire incompatible avec activité minière)
 - 7.5 Projet utilisation d'emprise – tronçon St-Jos-des-E.-Tring-J. (Mario Groleau)

8. **SÉCURITÉ PUBLIQUE (GUY POULIN)**
 - 8.1 Rappel - Plan d'urgence
 - 8.2 Sécurité civile – Offre - WSP
 - 8.3 Règlement relatif aux alarmes non fondées - proposition
 - 8.4 SUMI (aide financière – services d'urgence en milieu isolé)
 - 8.5 PLIU (programme local d'intervention d'urgence)
 - 8.6 Rapport final des audits sur les BFS par la firme OPTA
9. **ÉVALUATION FONCIÈRE (AUCUN)**
10. **COURS D'EAU (AUCUN)**
11. **Technologies**
 - 11.1 Projet réseaux aide 11 300 \$ - et acquisition d'un GPS de précision (Rénal)
12. **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**
 - 12.1 Projet – Rivière Chaudière - mis en valeur (Ghislaine Doyon)
 - 12.2.1 Luc Provençal - Résolution – Demande CAÉ- Pôle Innovation - avril 2018
 - 12.2.2 Luc Provençal - Dépôt Bulletin de l'Emploi
 - 12.3 MRC de Bellechasse – demande d'appui LPTAA (voir point 7) Gen. T.
 - 12.4 Projet Embarque Chaudière-Appalaches
 - 12.5 Archives de Saint-Joseph-de-Beauce
 - 12.6 PV Comité culturel (dépôt)
 - 12.7 Annulation du règlement d'emprunt 185-16 (piste cyclable)
 - 12.8 Avis de motion – futur règlement d'emprunt (piste cyclable)
 - 12.9 MRC Antoine Labelle – Demande d'appui TIAM (voir point 7) Gen. T.
 - 12.10 Vélo route – Beauce – Appui financier FARR (400 K)
13. **CORRESPONDANCES**
 - 13.1 Plan de partenariat Relève agricole LARACA – (demande financière)
 - 13.2 Demande d'appui MRC de l'Assomption – LAU – Activités usages
 - 13.3 MRC de Kamouraska – demande d'appui - Élections municipales en mai
 - 13.4 FQM Congrès - ALLÉE DES MRC_Salon affaires municipales 2018
 - 13.5 Transport collectif – Autobus Breton
 - 13.6 Saint-Victor – Étudiant – Projet végétalisation – tarif modulé
14. **AFFAIRES NOUVELLES**
 - a) Préfet documentation de rencontre – UMQ - CSP
 - b) Hydro-Québec (Geneviève Gourde) 19h30
 - c) Projet – règl. Paix, ordre et nuisances et règl. qualité de vie
 - d) Rencontre représentant FQM (Représentation) Réal Turgeon
 - e) MADA – Suivi (Ghislaine Doyon)
 - f) Creusage de rivières – Jonathan V. Bolduc
15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DE LA MRC ROBERT-CLICHE

3.1 SÉANCE RÉGULIÈRE DU MERCREDI 14 MARS 2018

6332-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du mercredi 14 mars 2018 soit adopté tel que transmis.

3.2 SÉANCE RÉGULIÈRE DU MERCREDI 11 AVRIL 2018

6333-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance régulière du mercredi 11 avril 2018 soit adopté tel que transmis.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER

6334-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que la liste des comptes soit adoptée, et que le préfet et le directeur général et secrétaire-trésorier soient mandatés pour effectuer le paiement :

Liste des comptes du 09 mai 2018 245 884,26 \$

4.2 États financiers de la MRC Robert-Cliche 2017

ATTENDU QUE madame Karine Béland, de Raymond Chabot Grant Thornton, présente les états financiers de la MRC au 31 décembre 2017;

ATTENDU QUE l'excédent accumulé de fonctionnements non affectés s'élève à 569 461 \$ au 31 décembre 2017

ATTENDU QUE ce montant inclut un montant de 202 357 \$ relié à l'ancien site d'enfouissement.

ATTENDU Qu'il y a lieu d'isoler ce montant considérant qu'il n'est pas attribuable à l'ensemble des municipalités membres de la MRC-Robert-Cliche

6335-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche vire dans un Excédent accumulé de fonctionnements affecté - ancien site d'enfouissement un montant de 202 357 \$ pris à même l'excédent accumulé de fonctionnements non affectés.

Que cet excédent accumulé de fonctionnements affecté – Ancien site d'enfouissement 202 357\$ soit au bénéfice des municipalités suivantes : Saint-Victor, Saint-Alfred, Beauceville, St-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Saint-Frédéric, Saint-Séverin.

6336-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Pierre Gilbert que la balance de l'excédent accumulé 367 104\$ (569 461\$ moins 202 357\$) soit au bénéfice des municipalités suivantes : Saint-Victor, Saint-Alfred, Beauceville, St-Odilon-de-Cranbourne, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Saint-Jules, Tring-Jonction, Saint-Frédéric, Saint-Séverin.

6337-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil adopte les états financiers de la MRC Robert-Cliche au 31 décembre 2017 tel que présenté.

4.3 OFFRE DE SERVICE – GRANT-THORNTON – KARINE BÉLAND

Reporté au 21 mai 2018

4.4 DESTINATION BEAUCE – ÉTAT FINANCIERS 2017

Reporté en à la séance du 13 juin 2018.

4.5 TRANSPORT ADAPTÉ + TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE – ÉTAT FINANCIERS

4.5.1 TRANSPORT ADOPTÉ

Reporté au 21 mai 2018.

4.5.2 TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE (SUJET REPORTÉ AU 21 MAI 2018)

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 POSTE DE COORDONNATEUR DES COURS D'EAU, DE L'INSPECTION RÉGIONALE ET DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION.

Sujet reporté au 21 mai 2018

5.2 POSTE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

Sujet reporté au 21 mai 2018

5.3 IMPACT RESSOURCES HUMAINES – SITUATION ACTUELLE

Le directeur général par intérim avise les élus de la situation actuelle à la MRC Robert-Cliche (départ à la retraite et mouvement de personnel), et demande un peu d'indulgence concernant le rendement des employés. Cette situation n'est que temporaire et le tout devrait entrer dans l'ordre sous peu.

6. ENVIRONNEMENT

6.0 DOSSIER SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE – ARTICLE 25.1

ATTENDU QU'à la suite d'une inspection de la propriété du 214, 6e rang Ouest à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le ou vers le 12 mai 2016, il a été constaté une infraction à l'article 3 du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (c. Q-2, r.22);

ATTENDU QUE le représentant de la MRC Robert-Cliche a demandé au propriétaire ou à son représentant, par un avis ou une lettre, de terminer les travaux au plus tard le 25 décembre 2016;

ATTENDU QUE cette échéance étant rendue à terme, le représentant de la MRC Robert-Cliche constate que le propriétaire ou son représentant n'a pas effectué les travaux requis;

6338-18 PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Mario Groleau et résolu à l'unanimité de demander au propriétaire, ou le représentant du 214, 6e rang Ouest à Saint-Odilon-de-Cranbourne, de nous faire parvenir un écrit au plus tard le 8 juin 2018, indiquant qu'il accepte de procéder aux travaux correctifs nécessaires, qu'il présente une demande de permis complète et conforme au plus tard le 08 juillet 2018 et qu'il termine les travaux au plus tard le 8 août 2018.

À défaut de se conformer à une de ces exigences, la MRC Robert-Cliche pourra réaliser les travaux sur la propriété en question afin de rendre conforme l'installation septique en vertu de l'article 25.1 de la Loi sur les compétences municipales et facturera l'ensemble des frais reliés à ceux-ci à la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, ces frais constitueront une taxe imposée sur l'immeuble. En cas de refus de paiement, la municipalité pourra mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour récupérer ceux-ci, y compris la procédure de vente d'immeuble pour défaut de paiement de taxe.

7. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

7.1 AVIS DE CONFORMITÉ – SAINT-JOSEPH-DE-BEAUCE

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 09 avril 2018, a adopté son règlement de zonage 627-14.

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC Robert-Cliche le 10 avril 2018;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

6339-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-9-18-1 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

7.2 SUIVI – AIRE DE REPOS

Madame Geneviève Turgeon informe les élus sur la possibilité d'installer des aires de repos en bordure de la piste cyclable entre Beauceville et Saint-Joseph-de-Beauce, et ce, à l'extérieure des zones inondables.

7.3 SIGNATURE DE RÈGLEMENT – INFORMATION

Madame Geneviève Turgeon informe les élus concernant les personnes autorisées à signer les règlements qui sont émis. Les élus sont satisfaits de la réponse de madame Turgeon.

7.4 SUIVI DU CONGRÈS DES AMÉNAGISTES AARQ

Madame Geneviève Turgeon fait un compte-rendu du Congrès des Aménagistes AARQ qui s'est tenu le 17 avril 2018.

7.4.1 LOI PROTECTION DU TERRITOIRE POUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

Madame Geneviève Turgeon a reçu l'information à l'effet que la CPTAQ allait sous peu mettre fin au moratoire sur le traitement des demandes à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAA. Un guide d'accompagnement devrait également être disponible prochainement pour la préparation de nouvelles demandes.

7.4.2 DÉLIMITATION DES TERRITOIRES INCOMPATIBLE AVEC ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM)

Madame Geneviève Turgeon donne un compte rendu aux élus sur les TIAM (territoire incompatible avec activité minière). Les élus sont satisfaits des explications données par celle-ci.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RAPPEL – PLAN URGENGE

Monsieur Guy Poulin fait un rappel pour le Plan d'urgence des municipalités. Entre autres les avantages à se regrouper ou à faire des groupes. Différents modèles sont proposés : régie interne, entreprise privée. Une réglementation provinciale imminente obligera les municipalités à posséder un plan d'urgence en règle et à le déposer au Ministère de la Sécurité publique. Monsieur Guy Poulin fait un rappel aux élus leur

mentionnant qu'ils ont 18 mois pour préparer leur plan et que le ministère de la Sécurité publique a prévu des ressources financières pour les municipalités afin de les aider à réaliser leur projet.

8.2 SÉCURITÉ CIVILE – OFFRE WSP

La firme WSP par courriel a déposé une offre de service pour la confection de plan de sécurité civile. Les membres en prennent connaissance.

8.3 RÈGLEMENT RELATIF AUX ALARMES NON-FONDÉES – PROPOSITION

Monsieur Guy Poulin propose un règlement harmonisé concernant les alarmes non fondées sur le territoire de la MRC Robert-Cliche. Les membres du Conseil en prennent connaissance, en discutent. Par contre le consensus semble laborieux. Certains souhaitent ajouter une saveur locale au règlement. La réflexion sera poursuivie localement.

Sujet reporté en juin

8.4 AIDE FINANCIÈRE SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

Sujet reporté au 21 mai.

8.5 PROGRAMME LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

Sujet reporté au 21 mai.

8.6 RAPPORT FINAL DES AUDITS SUR LES BORNES-FONTAINES SÈCHES (BFS) PAR LA FIRME OPTA

Un rapport final a été présenté aux élus concernant les audits sur les BFS par la firme OPTA. Ceux-ci recommandent donc de procéder à la conformité des BFS tout en menant une réflexion quant à leur relocalisation pour faire bénéficier le maximum de résidents d'une meilleure protection incendie avec une optimisation des ressources. Une coordination des travaux de mise en conformité est vivement suggérée afin d'optimiser le nombre de BFS avec une vision globale au sein de la MRC Robert-Cliche.

9. ÉVALUATION FONCIÈRE

Aucun dossier

10. COURS D'EAU

Aucun dossier

11. TECHNOLOGIES

11.1 PROJET RÉSEAUX AIDE 11 300 \$ - ET ACQUISITION D'UN GPS DE PRÉCISION

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a demandé une soumission au Groupe de

géomatique AZIMUT pour l'acquisition d'un GPS de précision;

ATTENDU QU'UN tel équipement requiert des normes strictes et des critères spécifiques.

6341-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'accepter la soumission du Groupe AZIMUT pour l'achat d'un GPS de précision au montant de 14 630.58 \$.

12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (remis au 21 mai)

- 12.1 **PROJET – RIVIÈRE CHAUDIÈRE - MIS EN VALEUR (REPORTÉ AU 21 MAI)**
- 12.2.1 **RÉSOLUTION – DEMANDE CAÉ- PÔLE INNOVATION - AVRIL 2018 (REPORTÉ AU 21 MAI)**
- 12.2.2 **DÉPÔT – BULLETIN DE L'EMPLOI (REPORTÉ AU 21 MAI)**
- 12.3 **MRC DE BELLECHASSE – DEMANDE D'APPUIE LPTAA (REPORTÉ AU 21 MAI)**
- 12.4 **PROJET EMBARQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES (REPORTÉ AU 21 MAI)**
- 12.5 **SOCIÉTÉ PATRIMOINE DES BEAUCERONS (REMIS AU 21 MAI)**
- 12.6 **PV COMITÉ CULTUREL (DÉPÔT) (REMIS AU 21 MAI)**
- 12.7 **ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 185-16 (PISTE CYCLABLE) (REMIS AU 21 MAI)**
- 12.8 **AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT (PISTE CYCLABLE) (REMIS AU 21 MAI)**
- 12.9 **MRC ANTOINE-LABELLE – DEMANDE D'APPUIE TIAM (REMIS AU 21 MAI)**
- 12.10 **VÉLO ROUTE – BEAUCE – APPUI FINANCIER FARR (400 K) (REMIS AU 21 MAI)**

13. CORRESPONDANCES (remis au 21 mai)

- 13.1 **PLAN DE PARTENARIAT RELÈVE AGRICOLE LARACA – (DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE)**
- 13.2 **DEMANDE D'APPUI MRC DE L'ASSOMPTION – LAU – ACTIVITÉS USAGES**
- 13.3 **MRC DE KAMOURASKA – DEMANDE D'APPUIE – ÉLECTIONS MUNICIPALES EN MAI**
- 13.4 **FQM CONGRÈS – ALLÉE DES MRC_SALON AFFAIRES MUNICIPALES 2018**
- 13.5 **TRANSPORT COLLECTIF – AUTOBUS BRETON**

14. AFFAIRES NOUVELLES (remis au 21 mai sauf B et D)

A) PRÉFET DOCUMENTATION DE RENCONTRE – UMQ – CSP

B) HYDRO-QUÉBEC GENEVIÈVE GOURDE

Madame Geneviève Houde renseigne les membres sur les nouveaux services de communication offerts aux municipalités. Elle répond à leurs questions, et les renseigne.

C) PROJET – RÈGLEMENT (PAIX ET ORDRE) NUISANCES ET RÈGL. QUALITÉ DE VIE

D) RENCONTRE REPRÉSENTANT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Monsieur Réal Turgeon représentant FQM renseigne les membres sur les avantages du membership. Il explique les différents services offerts aux municipalités membres.

E) MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) – SUIVI GHISLAINE DOYON)

F) CREUSAGE DE RIVIÈRES – JONATHAN V. BOLDUC

- G) **FACEBOOK**
- H) **ASPHALTE**
- I) **AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT 627-9-18-2) ET AUTRES**
- J) **PROJET ARTERRE**
- K) **RÉSOLUTION TRING-JONCTION**
- L) **DISCUSSION 311**

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

6342-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Jean-Roch Veilleux, la séance a été ajournée à 21 heures 20 et reprendra le lundi 21 mai 2018 à 17 heures.

Suite du procès-verbal de la séance régulière du 09 mai 2018, du Conseil de la MRC Robert-Cliche, tenue dans la salle du Poète-William-Chapman de l'édifice du Sénateur-Bolduc, au 111-A, 107^e Rue à Beauceville, le lundi 21 mai 2018, à 17 heures 00.

Étaient présents : MM Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville;
Jean-Rock Veilleux, préfet suppléant et maire de Saint-Alfred;
Jonathan V. Bolduc, maire de Saint-Victor;
Jean-Paul Cloutier, maire de Saint-Séverin;
Pierre Gilbert, maire de Saint-Joseph-de-Beauce;
Mario Groleau, maire de Tring-Jonction;
Martin Nadeau, maire de Saint-Frédéric;
Jeannot Roy, maire de Saint-Joseph-des-Érables;
Mmes Ghislaine Doyon, mairesse de Saint-Jules;
Denise Roy, mairesse de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

Était absent : Marie-Andrée Giroux, conseillère et représentante de Beauceville;

Formant quorum sous la présidence de monsieur Luc Provençal, préfet et maire de Beauceville.

Était aussi présent : Renal Roy, directeur général par intérim.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE (SUITE DU 09 MAI 2018)

Monsieur Luc Provençal constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

4.3 Offre de service – Grant-Thornton – Karine Béland

6343-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, et est résolu à l'unanimité

d'accepter l'offre de service tel que présenté par la Société de comptable Raymond Chabot Grant Thornton concernant les remboursements de taxes.

4.5 TRANSPORT ADAPTÉ + TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE – ÉTATS FINANCIERS

4.5.1 Transport adapté

ATTENDU QUE Saint-Joseph-de-Beauce nous présente les états financiers du Transport adapté et du Transport collectif de Beauce qui ont été rédigés par la Société de comptable Raymond Chabot Grant Thornton;

6344-18 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que les états financiers du Transport adapté soient acceptés tels que rédigés par la Société de comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

4.5.2 TRANSPORT COLLECTIF DE BEAUCE

6345-18 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que les états financiers de Transport collectif de Beauce soient acceptés tels que rédigés par la Société de comptable Raymond Chabot Grant Thornton.

5. RESSOURCES HUMAINES

5.1 POSTE DE COORDONNATEUR DES COURS D'EAU, DE L'INSPECTION RÉGIONALE ET DES PROGRAMMES DE RÉNOVATION

ATTENDU QUE suite au départ à la retraite de monsieur Denis Desbiens qui est prévu pour la fin du mois de juin, la MRC Robert-Cliche a procédé à l'affichage du poste de Coordonnateur des cours d'eau, de l'inspection régionale et des programmes de rénovation;

6346-18 SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, et il est résolu à l'unanimité de confier le poste à monsieur Éric Jacques, à titre de Coordonnateur des cours d'eau, de l'inspection régionale et des programmes de rénovation. Monsieur Jacques travaillera en étroite collaboration avec monsieur Denis Desbiens afin de connaître davantage les dossiers en cours.

5.2 POSTE D'INSPECTEUR EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le poste de monsieur Éric Jacques devient vacant suite à sa nomination au poste de coordonnateur des cours d'eau, de l'inspection régionale et des programmes de rénovation en remplacement de monsieur Denis Desbiens;

ATTENDU QUE la direction générale a déjà procédé à l'affichage du poste d'inspecteur en environnement (poste permanent) afin de pourvoir le poste laissé vacant par la nomination de monsieur Éric Jacques;

6347-18 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Paul Cloutier et résolu à l'unanimité de confier le mandat à monsieur Marc-André Paré consultant en ressources humaines dans le cadre du processus d'embauche d'un nouvel inspecteur en environnement.

7.5 PROJET UTILISATION D'EMPRISE – TRONÇON ST-JOSEPH-DES-ERABLES – TRING-JONCTION.

Monsieur Mario Groleau explique un projet de location du MTQ pour favoriser la circulation des véhicules hors route dans l'excédent de la voie ferrée sur le tronçon

Saint-Joseph des Érables – Tring-Jonction. L'objectif recherché est le bail modèle de la MRC des Appalaches, soit le bail d'un an, renouvelable d'année en année.

Des renseignements seront demandés au Ministère des Transports. Et le sujet ramené à la séance de juin pour considérations.

8.4 AIDE FINANCIÈRE SERVICE D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI)

Monsieur Guy Poulin explique le programme SUMI. Avec cette aide la MRC Robert-Cliche pourrait se voir attribuer un montant de 24 190\$ pour l'acquisition d'un téléphone satellite. Les discussions sont engagées. Les frais d'entretien annuel et l'endroit d'entreposage du téléphone posent problème.

6347-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de ne pas retenir ce projet.

8.5 PROGRAMME LOCAL D'INTERVENTION D'URGENCE (PLIU)

Suite à une présentation de Monsieur Guy Poulin sur le programme PLIU. Les recommandations de Monsieur Guy Poulin sont retenues. Ainsi il est retenu d'accepter le programme PLIU.

Attendu l'aide accordée par le Ministère de la Sécurité publique à hauteur de 5 000\$.

6348-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité de retenir le programme PLIU.

12. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

12.1 PROJET – MISE EN VALEUR – RIVIÈRE CHAUDIÈRE

ATTENDU QUE le 07 décembre 2016, les trois MRC sont interpellées pour une proposition de partenariat pour :

Rassembler des ressources (citoyennes et municipales) des trois MRC de la Beauce autour d'un projet commun d'aménagement et de développement en lien avec les attraits de la rivière Chaudière et des deux rives pour les volets terrestre, nautique et aérien;

ATTENDU QUE le projet offre plusieurs possibilités telles que : canotage, kayak, Rabaska, sites d'observation, parc nautique, rampe de mise à l'eau, pêche sportive, tour d'avion et plusieurs autres;

ATTENDU QU'UNE aide supplémentaire provenant du volet FARR est présentement en démarche et pourrait se manifester.

6349-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche accepte d'investir 50/50 avec le CLD Robert-Cliche pour un montant maximal total de 16 000 \$.

12.2.1 RÉOLUTION – DEMANDE CAÉ- PÔLE INNOVATION - AVRIL 2018

ATTENDU QUE le plan d'action gouvernemental en entrepreneuriat (PAGE 2017-2022) soutient l'entrepreneuriat sous toutes ses formes afin de renforcer la compétitivité du Québec, de favoriser la croissance économique et d'accroître les possibilités d'emploi ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a lancé, en février 2018, un appel

de projets pour la création de pôles régionaux d'innovation afin de mettre en œuvre son plan d'action et dont la date limite de dépôt des projets est le 30 avril 2018 ;

ATTENDU QUE ces pôles seront un lieu de convergence favorisant l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation ;

ATTENDU QUE ces pôles régionaux d'innovation viseront à accroître la valeur, la qualité et la portée de l'offre de service d'encadrement d'affaires et de soutien aux entrepreneurs ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec investira plus de 32 millions de dollars pour soutenir la création et la mise en œuvre de 18 pôles régionaux d'innovation, incluant un pôle pour la région de la Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE la mission de Chaudière-Appalaches Économique (CAÉ) vise à stimuler le développement économique de la région de la Chaudière-Appalaches en soutenant la cohérence et la mise en commun des actions et des services de ses membres, de concert avec les organismes partenaires du développement économique et ce, dans le respect de leurs mandats respectifs ;

ATTENDU QUE les membres de CAÉ sont définis comme étant les services et/ou organismes dédiés au développement économique de chaque territoire composant la région de la Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE les membres de CAÉ offrent le service de soutien à l'entrepreneuriat et autres services de première ligne de leur territoire respectif en plaçant l'entrepreneur au cœur de leurs actions ;

ATTENDU QUE CAÉ constitue un partenaire-conseil de premier plan pour la réalisation de projets de développements économiques régionaux et que plusieurs MRC ont reconnu ce rôle ;

ATTENDU QU'à l'échelle du Québec, les entrepreneurs exercent leurs activités dans des régions et des secteurs distincts et que des approches sectorielles et régionales doivent être mises en place afin de répondre à leurs besoins particuliers ;

ATTENDU l'intérêt de CAÉ d'innover en adaptant et offrant de nouveaux services répondant aux besoins des entrepreneurs ;

ATTENDU QUE cette nouvelle enveloppe financière du ministère de l'Innovation, de la Science et de l'Innovation (MESI) permettrait d'améliorer la synergie et aurait un effet de levier économique supplémentaire aux services déjà offerts par les membres de CAÉ puisque l'entrepreneuriat et l'innovation sont des dossiers déjà traités localement ;

ATTENDU QUE le dépôt d'un projet par CAÉ n'amènerait pas la création d'une nouvelle structure dans la région de la Chaudière-Appalaches ;

ATTENDU QUE le lien existant déjà entre notre MRC et le CLD Robert Cliche ainsi que CAÉ ;

ATTENDU QUE le lien existant entre CAÉ et la Table régionale des élus municipaux (TREMCA) ;

ATTENDU QU'un projet déposé par CAÉ, incluant son plan d'action, et accepté par le MÉSI nous serait déposé ultérieurement;

6350-18 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la MRC Robert-Cliche appuient Chaudière-Appalaches Économique relativement au dépôt d'un projet en relation avec le programme de création d'un pôle régional d'innovation

12.2.2 DÉPÔT – BULLETIN DE L'EMPLOI

Monsieur Luc Provençal présente un rapport de la FQM concernant le portrait de l'Emploi dans la grande région de Chaudière-Appalaches.

12.3 MRC DE BELLECHASSE – DEMANDE D'APPUIE LOI SUR LA PROTECTION DU TERRITOIRE ET DES ACTIVITÉS AGRICOLES (LPTAA)

ATTENDU QUE la résolution adoptée par le Conseil de la MRC de Bellechasse (CM-18-03-053) lors de sa séance tenue le 21 mars 2018 demandant au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE l'importance de maintenir la vitalité des milieux et, particulièrement, les milieux ruraux en permettant aux gens de s'y établir;

ATTENDU QUE l'occupation du territoire constitue une préoccupation importante pour l'avenir de la MRC Robert-Cliche comme plusieurs autres territoires du Québec;

ATTENDU QUE la meilleure façon de protéger le territoire agricole est encore de l'occuper et de le mettre en valeur;

ATTENDU QUE la Loi sur la Protection du territoire et des activités agricoles a été adoptée en 1978;

ATTENDU QUE la pertinence d'une Loi protégeant le territoire et les activités agricoles n'est pas remise en question;

ATTENDU QUE l'importance de mettre à jour la Loi protégeant le territoire et les activités agricoles afin d'y apporter les modifications et les ajustements appropriés en fonction des nouvelles réalités et particularités locales et régionales;

ATTENDU QUE la conclusion et les recommandations incluent à l'intérieur du rapport réalisé par monsieur Bernard Ouimet et déposé en avril 2009, à la suite d'une demande formulée en octobre 2008 par monsieur Laurent Lessard, Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec;

6351-18 SUR PROPOSITION de monsieur Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche demande au gouvernement du Québec une mise à jour de la Loi sur la

protection du territoire et des activités agricoles du Québec, incluant également une révision de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

De demander à tous les partis politiques de connaître leur position sur ce sujet avant la tenue de la prochaine campagne électorale provinciale en s'engageant à enclencher le processus dans l'éventualité de leur élection;

Que la MRC Robert-Cliche fasse parvenir une copie de cette résolution à :

M. Philippe Couillard, Député de Roberval, Premier ministre
 M. Jean-François Lisée, Député de Rosemont, Chef de l'opposition officielle
 M. Jean-François Legault, Député de l'Assomption, Chef du deuxième groupe d'opposition
 Mme Manon Massé, Députée de Saint-Marie-Saint-Jacques
 M. Clément Fillion, préfet de la MRC de Bellechasse

12.4 PROJET EMBARQUE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Madame Geneviève Turgeon explique aux élus les grandes lignes du Projet Embarque Chaudière-Appalaches. Une lettre d'appui sera envoyée aux responsables de ce projet.

12.5 SOCIÉTÉ PATRIMOINE DES BEAUCERONS

Monsieur Mario Groleau se questionne sur la contribution financière de la MRC Robert-Cliche concernant les Archives de Saint-Joseph-de-Beauce. Monsieur Pierre Gilbert dresse un portrait détaillé de situation, actuellement un comité de relance est en branle pour faire revivre ce qu'on appelle « la mémoire de la Beauce »

12.6 PROCÈS-VERBAL COMITÉ CULTUREL.

Madame Stéphanie Turgeon du CLD Robert-Cliche a déposé le compte-rendu de la réunion du 23 avril 2018 concernant l'Entente de développement culturel 2018-2020.

12.7 ANNULATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 185-16 - PISTE CYCLABLE

ATTENDU QUE la Municipalité régionale de comté Robert-Cliche a déclaré sa compétence en vertu des dispositions des articles 10 et suivants et 678.0.1 et suivants du Code municipal du Québec à l'égard de la construction, de l'entretien et de la gestion de la piste cyclable à venir entre les limites Nord et Sud de la MRC sur le territoire de municipalités de Saint-Joseph-de-Beauce et de Beauceville;

ATTENDU QUE la MRC avait adopté, à la séance du 09 mars 2016, le règlement d'emprunt 185-16 relatif aux honoraires d'experts-conseils et aux travaux de construction de la phase 1 de ladite piste cyclable.

ATTENDU QUE ledit règlement d'emprunt (1 200 000 \$) avait été autorisé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 04 juillet 2016 (Dossier AM285717).

ATTENDU QUE les travaux prévus audit règlement d'emprunt ont pu être réalisés sans avoir recours à ce dernier.

6352-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité :

Que la MRC Robert-Cliche annule le règlement 185-16;

Que la MRC Robet-Cliche informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt rattaché au règlement 185-16 ne sera pas utilisé;

Que la MRC Robert-Cliche demande au ministère d'annuler dans ses registres le solde résiduaire associé audit règlement;

Qu'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

12.8 AVIS DE MOTION – FUTUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT -PISTE CYCLABLE

6353-18 SUR PROPOSITION DE monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité que soit adopté l'AVIS DE MOTION à l'effet que le Conseil adoptera, à une séance ultérieure, un règlement d'emprunt pour financer les travaux de construction de la phase 2 de la piste cyclable.

12.9 MRC ANTOINE-LABELLE – DEMANDE D'APPUIE TIAM

Le conseil de la MRC Robert-Cliche ne donne pas suite à la demande de la MRC Antoine-Labelle pour manque de détails.

12.10 VÉLO ROUTE – BEAUCE – APPUI FINANCIER DU FOND D'APPUI AU RAYONNEMENT DES RÉGIONS (FARR)

Les membres sont informés qu'une aide est accordée à la MRC Robert-Cliche pour l'élaboration de la piste cyclable, et ce au montant de 400 000\$.

La convention d'aide financière a été signée par Monsieur Jean-Roch Veilleux le 23 mars 2018.

6354-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Pierre Gilbert il est proposé à l'unanimité de désigner Monsieur Jean-Roch Veilleux comme signataire de l'entente de avec me Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire dans le cadre du FARR de l'entente financière de 400 000\$ pour la piste cyclable.

13. CORRESPONDANCES

13.1 PLAN DE PARTENARIAT RELÈVE AGRICOLE LARACA – (DEMANDE FINANCIÈRE)

ATTENDU QUE les élus ont pris connaissance de la lettre expédiée par l'organisme : La relève agricole de la Chaudière-Appalaches (LARACA) demandant une aide financière pour leur Plan de partenariat 2018;

- 6355-18 SUR PROPOSITION de monsieur Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC Robert-Cliche ne donne pas suite à cette demande d'aide financière.

13.2 DEMANDE D'APPUI MRC DE L'ASSOMPTION – LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME (LAU) – ACTIVITÉS USAGES

ATTENDU QUE la MRC de l'Assomption demande un d'appui à une modification à la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, aux articles 113 et 115, RLRQ, c. A-19.1, et ce, afin d'accorder aux municipalités une plus grande flexibilité quant à l'application des pouvoirs qui leur sont conférés;

- 6356-18 EN CONSÉQUENCE, les élus ont pris connaissance de la demande d'appui de la MRC de l'Assomption et on décide unanimement de ne pas y donner suite.

13.3 MRC DE KAMOURASKA – DEMANDE D'APPUI – ÉLECTIONS MUNICIPALES EN MAI

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska demande une lettre d'appui pour faire changer la date des élections municipales qui est fixée au premier dimanche de novembre, et qui coïncide avec la période de préparation des budgets annuels dans les municipalités du Québec et précède de peu l'adoption des budgets des MRC;

ATTENDU QUE dans ce contexte, les nouveaux élus ont peu de temps pour s'approprier leurs dossiers et leurs nouvelles fonctions avant l'adoption des budgets et sont donc contraints d'adopter des budgets découlant essentiellement des orientations du précédent conseil;

ATTENDU QUE la tenue des élections municipales accapare le personnel administratif au moment où il est occupé à préparer les budgets;

ATTENDU QU'un changement de la période des élections municipales faciliterait l'exercice démocratique et permettrait que le premier budget adopté par le nouveau conseil soit en phase avec ses orientations et priorités d'action;

- 6357-18 SUR PROPOSITION de monsieur Jean-Roch Veilleux, et résolu à l'unanimité que le présent Conseil appui la demande de la MRC de Kamouraska, et que la date des élections municipales soit modifiée pour que celles-ci se tiennent au printemps, soit le premier dimanche de mai. Il porte cette demande à l'attention de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) afin que les unions municipales puissent aider à faire cheminer ce dossier auprès du Directeur général des élections (DGE), et qu'une copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, au DGE, aux députés provincial et fédéral ainsi qu'à toutes les MRC de la province.

13.4 FQM CONGRÈS – ALLÉE DES MRC-SALON AFFAIRES MUNICIPALES 2018

La MRC a reçu l'invitation de la FQM pour le Salon des Affaires municipales 2018 qui se tiendra au Palais des congrès de Montréal le 20 et 21 septembre 2018. Le Conseil de la MRC Robert-Cliche ne donne pas suite au projet « allée des MRC ».

13.5 TRANSPORT COLLECTIF – AUTOBUS BRETON

ATTENDU QU'une demande financière de la part d'Autobus Breton a été reçue par les trois MRC, soit Robert-Cliche, Beauce Sartigan et de la Nouvelle-Beauce en janvier 2018;

ATTENDU QUE les trois MRC ont accepté de contribuer financièrement afin de conserver le service de transport entre Saint-Georges et Québec;

ATTENDU QUE la résolution 6240-18 qui a été adoptée le 17 janvier 2018 confirme qu'un montant de 7 000 \$ doit être déboursé par la MRC Robert-Cliche conditionnelle aux éléments suivants :

1. L'entreprise devait fournir un plan de relance de ses activités;
2. L'entreprise devait présenter une copie de ses états financiers complets;
3. L'entreprise devait fournir les données se rapportant au transport des colis;

6358-18 EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION de madame Ghislaine Doyon, et résolu à l'unanimité dès que la MRC Robert-Cliche recevra la facture du gestionnaire de projet pour les 3 MRC de la Beauce , soit la MRC Beauce-Sartigan, d'effectuer le paiement de 7000\$ dans le meilleur délai.

13.6 SAINT-VICTOR – ÉTUDIANT – PROJET VÉGÉTALISATION – TARIF MODULÉ

La municipalité de Saint-Victor désire embaucher un étudiant à tarif modulé pour l'inspection du Lac Fortin pour la période estivale 2018. Monsieur Denis Desbiens le supervisera à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement de la municipalité de Saint-Victor.

14. AFFAIRES NOUVELLES

A. PRÉFET DOCUMENTATION DE RENCONTRE – UMQ – COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP).

Monsieur Luc Provençal dépose aux membres la documentation reçue lors de sa dernière rencontre à l'Union des Municipalités du Québec.

B. HYDRO-QUÉBEC.

Fait le 9 mai.

C. PROJET – RÈGLEMENT PAIX ET ORDRE ET RÈGLEMENT NUISANCES ET RÈGLEMENT QUALITÉ DE VIE.

D'un commun accord il est convenu de demander un avis aux directeurs généraux lors de leur prochaine rencontre.

D. RENCONTRE REPRÉSENTANT FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) RÉAL TURGEON.

Fait le 9 mai.

E. MADA – SUIVI (GHISLAINE DOYON)

Madame Ghislaine Doyon informe les membres des derniers renseignements obtenus de François Dubois. De nouveaux développements sont prévues à l'automne.

F. CREUSAGE DE RIVIÈRES – JONATHAN V. BOLDUC

Le Conseil demeure convaincu que l'enlèvement pourrait être bénéfique aux cours d'eau. Un avis technique sera demandé au coordonnateur des cours d'eau de la MRC Robert-Cliche, monsieur Denis Desbiens, s'il y a lieu l'avis sera transmis au Conseil, sinon une résolution sera envoyée à l'ensemble des municipalités du Québec.

G. FACEBOOK

Monsieur Renal Roy mentionne que le site internet aura bientôt 8 ans. Les réseaux sociaux sont apparus depuis un certain temps. Trois firmes de consultants ont été rencontrées. La stratégie de communication est à refaire. Les municipalités doivent en faire partie.

Attendu que le site internet est présentement désuet et doit être refait dans son entièreté et orienté avec les nouvelles réalités modernes.

Attendu que la stratégie de communication doit être harmonisée avec le site internet et impliquer les municipalités. Le tout impliquant une firme spécialisée site web public, site web accès privé et web médias sociaux.

Attendu que pour éviter des irritants, désagréments, ou impair à la MRC Robert-Cliche.

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jean-Paul Cloutier , il est résolu à l'unanimité de cesser les communications Facebook en attendant un plan de communication technologique mieux adapté aux réalités modernes.

H. ASPHALTE

Monsieur Renal Roy informe le conseil que le revêtement d'asphalte du stationnement de la 105e rue est à refaire et qu'un montant d'argent prévu en 2017 a été reporté en 2018.

Une demande de soumission sera faite au cours des prochaines semaines pour le revêtement d'asphalte et les bordures du stationnement 105e rue.

I. AVIS DE CONFORMITÉ**I.1 RÈGLEMENT 627-9-18-2 ET AUTRES****I.2 Analyse de conformité # 05-18 : Règlement 627-9-18-2 Ville de Saint-Joseph-de-Beauce**

ATTENDU QUE le Conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce, lors de sa séance tenue le 9 avril 2018, a adopté son règlement 627-9-18-2 modifiant le Règlement de zonage 627-14;

ATTENDU QUE la Ville a transmis ledit règlement à la MRC le 8 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 627-9-18-2 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Ville de Saint-Joseph-de-Beauce un certificat de conformité à cet égard.

I.3 Analyse de conformité # 06-18 : Avis et recommandation CPTAQ – Reconstruction d'un émissaire pluvial Tring-Jonction (MTMDET)

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) projette la reconstruction d'un émissaire pluvial sur le lot 4 375 017 à Tring-Jonction;

ATTENDU QUE ce projet nécessite une autorisation de la CPTAQ pour l'utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une parcelle requise aux fins d'une servitude de drainage souterrain et de non-construction;

ATTENDU QUE la présente demande vise une superficie totale de 1422,2 m²;

ATTENDU QUE le secteur visé est situé en zone agricole permanente et que les sols présentent un potentiel agricole de classe 5 présentant des limitations très sérieuses qui les restreignent à la culture des plantes fourragères vivaces, mais pouvant être améliorée;

ATTENDU QUE le secteur visé est localisé à l'intérieur de la grande affectation agricole au SADR de la MRC Robert-Cliche et que les infrastructures d'utilité publique y sont autorisées;

ATTENDU QUE le projet ne peut être réalisé à un autre endroit que celui visé par la demande d'autorisation, étant donné qu'il vise la reconstruction d'une infrastructure existante;

ATTENDU QUE le projet n'aura aucune contrainte particulière ou supplémentaire sur les activités agricoles existantes et leurs possibilités de développement ni sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricoles;

ATTENDU QUE le site visé ne constitue pas un immeuble protégé qui génère des distances séparatrices aux installations d'élevage;

ATTENDU QUE le projet assurera le maintien de propriétés foncières de superficie suffisante pour y pratiquer l'agriculture;

SUR LA PROPOSITION de Madame Ghislaine Doyon, il est résolu à l'unanimité :

Que le projet respecte les orientations et objectifs du Schéma d'aménagement et de développement révisé et qu'il est conforme au Document complémentaire et aux règlements de contrôle intérimaire;

Que la MRC Robert-Cliche recommande le projet de reconstruction d'un

émissaire pluvial sur le lot 4 375 017 à Tring-Jonction, tel que déposé par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

I.4 Analyse de conformité # 07-18 : Règlement 332-18 Saint-Frédéric

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Frédéric, lors de sa séance tenue le 7 mai 2018, a adopté son règlement 332-18 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 300-15;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 332-18 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Frédéric un certificat de conformité à cet égard.

I.5 Analyse de conformité # 08-18 : Règlement 280-18 Saint-Séverin

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Séverin, lors de sa séance tenue le 7 mai 2018, a adopté son règlement 280-18 modifiant le Règlement sur les conditions d'émission des permis de construction 258-14;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Pierre Gilbert, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 280-18 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Séverin un certificat de conformité à cet égard.

I.6 Analyse de conformité # 09-18 : Règlement 03-2018 Saint-Jules

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 9 avril 2018, a adopté son règlement 03-2018 modifiant le Plan d'urbanisme 03-2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit

règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jean-Roch Veilleux, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 03-2018 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

I.7 Analyse de conformité # 10-18 : Règlement 04-2018 Saint-Jules

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 mai 2018, a adopté son règlement 04-2018 modifiant le Règlement de zonage 05-2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Madame Denise Roy, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 04-2018 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

I.8 Analyse de conformité # 11-18 : Règlement 05-2018 Saint-Jules

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Jules, lors de sa séance tenue le 7 mai 2018, a adopté son règlement 05-2018 modifiant le Règlement de lotissement 08-2015;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 9 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Martin Nadeau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 05-2018 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Saint-Jules un certificat de conformité à cet égard.

I.9 Analyse de conformité # 12-18 : Règlement 434 Tring-Jonction

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 14 mai 2018, a adopté son règlement 434 modifiant le Règlement administratif en matière d'urbanisme portant le numéro 397;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 17 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Jonathan V. Bolduc, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 434 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

I.10 Analyse de conformité # 13-18 : Règlement 435 Tring-Jonction

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 14 mai 2018, a adopté son règlement 435 modifiant le règlement 394 relatif au Plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 17 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 109.7 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Mario Groleau, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 435 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

I.11 Analyse de conformité # 14-18 : Règlement 438 Tring-Jonction

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Tring-Jonction, lors de sa séance tenue le 14 mai 2018, a adopté son règlement 438 modifiant le Règlement 399 relatif aux conditions d'émission des permis de construction;

ATTENDU QUE la Municipalité a transmis ledit règlement à la MRC le 17 mai 2018;

ATTENDU QUE la MRC doit, en vertu de l'article 137.3 de la LAU, approuver ledit règlement s'il est conforme au SADR et à son document complémentaire ou le désapprouver dans le cas contraire, dans les 120 jours suivant la transmission du règlement;

ATTENDU QUE la MRC a procédé à l'analyse dudit règlement dans le délai prescrit;

SUR LA PROPOSITION DE Monsieur Jean-Paul Cloutier, il est résolu à l'unanimité d'approuver le règlement 438 et de demander à son secrétaire-trésorier qu'il délivre à la Municipalité de Tring-Jonction un certificat de conformité à cet égard.

J. PROJET ARTERRE

Attendu que Monsieur Renal Roy dépose un document explicatif concernant ARTERRE. Ce service est offert aux aspirants-agriculteurs, aux producteurs agricoles, aux propriétaires fonciers voulant valoriser leurs terres, aux fins de démarrage, de partenariat. Ce projet est défrayé à hauteur de 80% par le Fond d'Appui au Rayonnement des Régions (FARR). Durée de 3 ans. Pour toute la région de Chaudière-Appalaches. Une sous-région regroupe les MRC de Robert-Cliche, Beauce-Sartigan, Les Etchemins. Un agent travaillera à temps plein pour les trois MRC. Son bureau sera à la MRC Robert-Cliche. Il débutera le 1er octobre 2018 au 30 septembre 2021. La contribution monétaire de la MRC Robert-Cliche sera an 1 : 4039\$, an 2 : 3969\$ et an 3 : 4108\$.

Attendu que le Conseil de la MRC Robert-Cliche désire ardemment que des indicateurs de gestions soient élaborés dès le début du projet pour ainsi favoriser la prise de décision sur la continuité d'Arterre à la fin de l'année trois de son existence.

Attendu que Madame Geneviève Turgeon agira comme personne-ressource auprès de l'agent Arterre et agira également comme personne-ressource sur le comité de sélection d'embauche de l'agent, et convenu qu'elle ne participera pas à son embauche.

Sur la proposition de Monsieur Jeannot Roy, il est résolu à l'unanimité que la MRC Robert-Cliche adhère au projet ARTERRE.

K. RÉOLUTION TRING-JONCTION

La municipalité de Tring-Jonction dépose une résolution à l'effet qu'à compter du 1er janvier 2019 elle se retire du service régional d'inspection en bâtiment et environnement

L. DISCUSSION 311

Monsieur Luc Provençal avise les membres qu'ils seront consultés pour un comité de gestion sur les orientations du 311.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Aucune question.

???-18 SUR PROPOSITION de Monsieur Martin Nadeau, la présente séance est levée à 21 heures 15.

Luc Provençal
Préfet

Rénal Roy
Directeur général
par intérim